





### **PORT 4 C: Sommaire**

- 1. La concertation préalable
- 2. Plan de situation du port des 4 Chemins
- 3. Le contexte
- 4. Etat actuel du port des 4 Chemins
- 5. Objectifs du projet d'aménagement du port des 4 Chemins
- 6. Le projet d'aménagement envisagé
- 7. Le calendrier et les modalités de la concertation préalable
- 8. La délibération de Grand Lac



### PORT 4 C: La concertation préalable

Grand Lac a pour projet d'aménager le port des 4 Chemins en réaménagement le port à flots existant et en créant un port à sec.

En application de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, la création d'un port de plaisance d'une capacité d'accueil supérieur à 150 places fait l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

C'est l'objet du présent dossier de concertation préalable du projet d'aménagement du port des 4 Chemins au Viviers-du-Lac.

Par délibération du 13 juillet 2021 (voir p21), Grand Lac a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de cette concertation préalable



PORT 4 C: Plan de situation du port des 4 Chemins

Le port des 4 Chemins est situé au Viviers du Lac,au sud du lac, à proximité du rond point des Quatre Chemins et de la base de loisirs des Mottets





Plus grand lac naturel de France, le lac du Bourget offre des activités nautiques et balnéaires pour les habitants de Grand Lac et pour les touristes. Les ports du lac du Bourget constituent l'ensemble portuaire français le plus important en eaux intérieures avec une offre de 2950 places à flots pour les bateaux de plaisance.

La demande de places à flots est importante (liste d'attente de 1800 inscrits) mais les possibilités d'y répondre sont faibles, du fait d'un foncier restreint et de contraintes environnementales fortes.





# Grand Lac gère 14 ports de plaisance répartis sur 7 communes autour du lac, ainsi que :

- Les capitaineries du Grand Port d'Aix-les-Bains et du port de Charpignat au Bourget-du-Lac
- Les hangars de stockage à bateaux situés à l'entrée de la base de loisirs des Mottets

# La partie sud du lac comprend deux cales de mise à l'eau des bateaux de plaisance

- -Au Petit Port à Aix-les-Bains
- -Au port de Charpignat au Bourget du Lac



Lac du Bourget © Yannick Siegel



#### Les bateaux à passagers

Trois compagnies de bateaux à passagers, localisées à Aix les Bains et Chanaz, proposent tout au long de l'année des croisières de découverte du lac et du patrimoine à proximité immédiate (la côte sauvage, l'Abbaye de Hautecombe le canal de Savières)

Le lac est une composante forte d'un séjour touristique et les croisières apparaissent donc comme un produit incontournable de la destination.





#### Les bateaux à passagers

L'exploitation des bateaux à passagers nécessite leur carénage pour des opérations d'entretien programmées ou de réparation urgente. Dans ce cas, une aire de carénage en bord du lac est nécessaire.

Actuellement, le lac du Bourget ne comprend qu'une seule aire de carénage pour les bateaux à passagers localisée au port de Mémard à Aix-les-Bains.

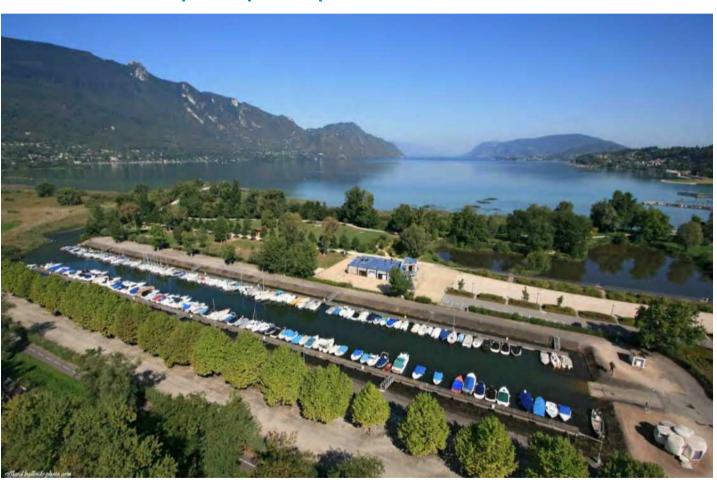
Cette aire est équipée d'un dispositif de récupération des eaux de nettoyage contre les risques de pollution du lac. Elle est cependant située dans le périmètre de protection du captage du puits de Mémard.





### PORT 4 C: Etat actuel du port des 4 Chemins

Historique du port depuis sa création en 1969



1969 : Création du port avec un statut hybride

- 115 places en concession de droit privé
- 63 places en AOT

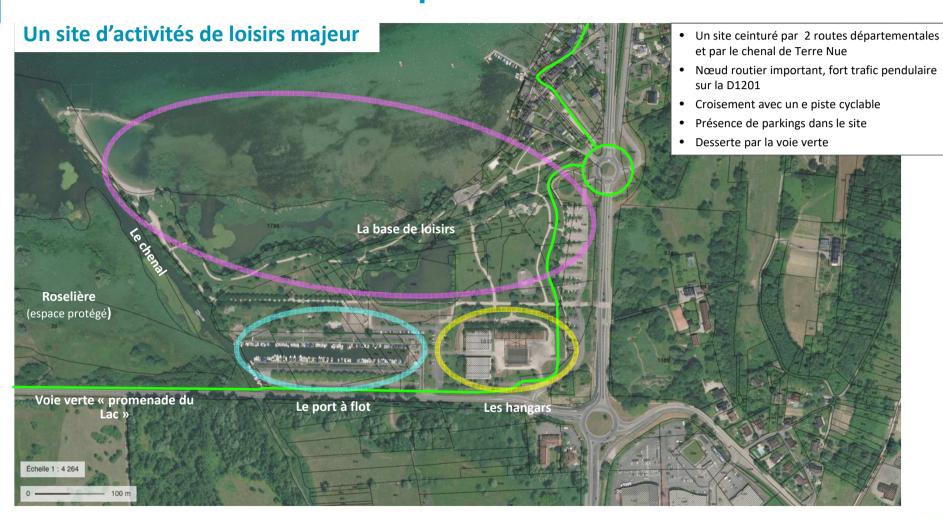
2006 : 1<sup>ère</sup> étude de faisabilité de réaménagement-extension du port des 4 Chemins

2006 : Début de contentieux avec les concessionnaires

2016 : Règlement du contentieux – Affirmation du statut de port public apportée par la Cour d'Appel de Lyon



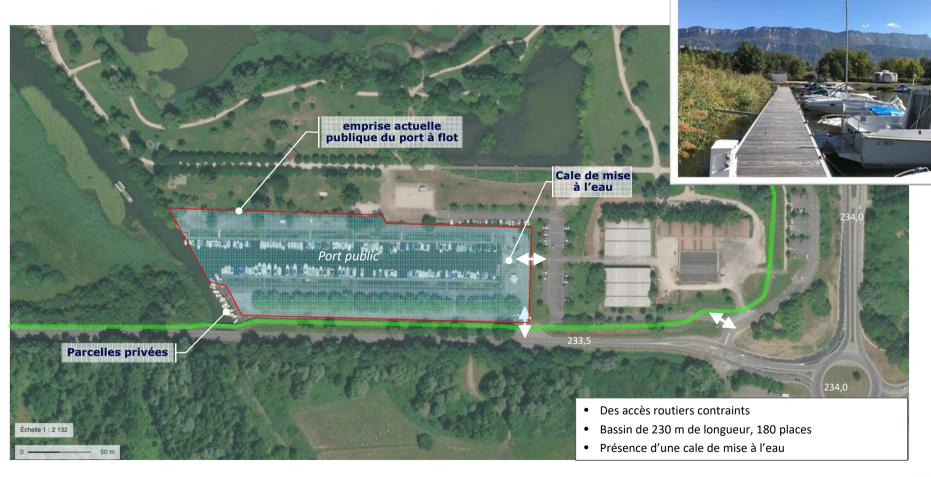
### PORT 4 C: Etat actuel du port des 4 Chemins





# PORT 4 C: Etat actuel du port des 4 Chemins

Zoom sur le port à flot





# PORT 4 C: Etat actuel des hangars à bateaux





1990 : Création des hangars à bateaux

2012 : Transfert de la domanialité du site

des hangars du Département à Grand Lac

2017 : Transfert de la domanialité de la base de loisirs



# PORT 4 C: Objectifs du projet d'aménagement du port des 4 Chemins

Créer, sur ce site, un ensemble portuaire de qualité, en rénovant et sécurisant l'actuel port à flots et ses équipements, en modernisant les infrastructures vieillissantes et en répondant aux normes environnementales ;

Créer un accueil de qualité pour les plaisanciers ;

Créer une nouvelle cale de mise à l'eau « publique » pour délester les deux cales du Bourget du lac et d'Aix-les-Bains (petit port) ;

Mutualiser une aire de carénage pour les bateaux à passagers et les plaisanciers ;

Mutualiser les équipements entre le port à flots et le port à sec ;

Augmenter la capacité d'accueil des bateaux :

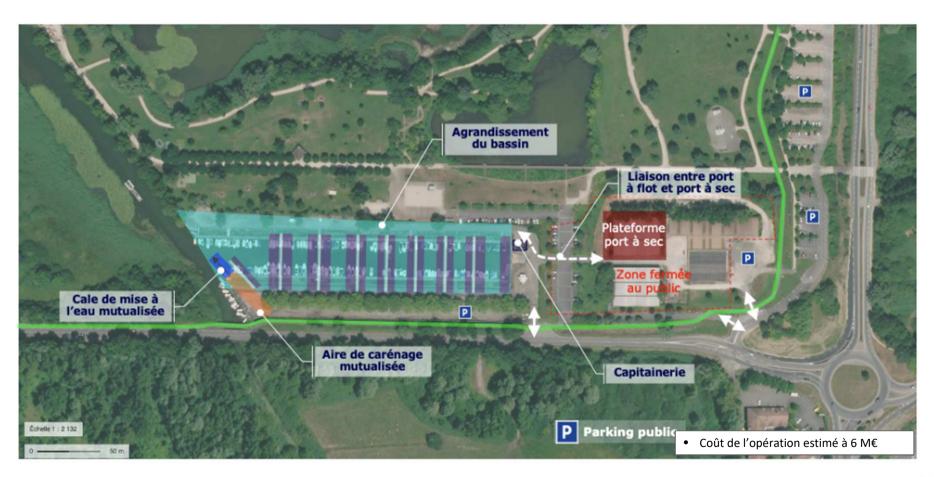
- Extension du port à flot à 280 places, soit la création de 100 places supplémentaires;
- Création d'un véritable port à sec de 120 à 200 places à terme ;

Sécuriser le captage d'eau potable de Mémard, réaliser une extension du port permettant d'accueillir les bateaux du port de Mémard, et envisager de déplacer la zone de carénage des bateaux à passagers de Mémard vers le port des 4 Chemins ;

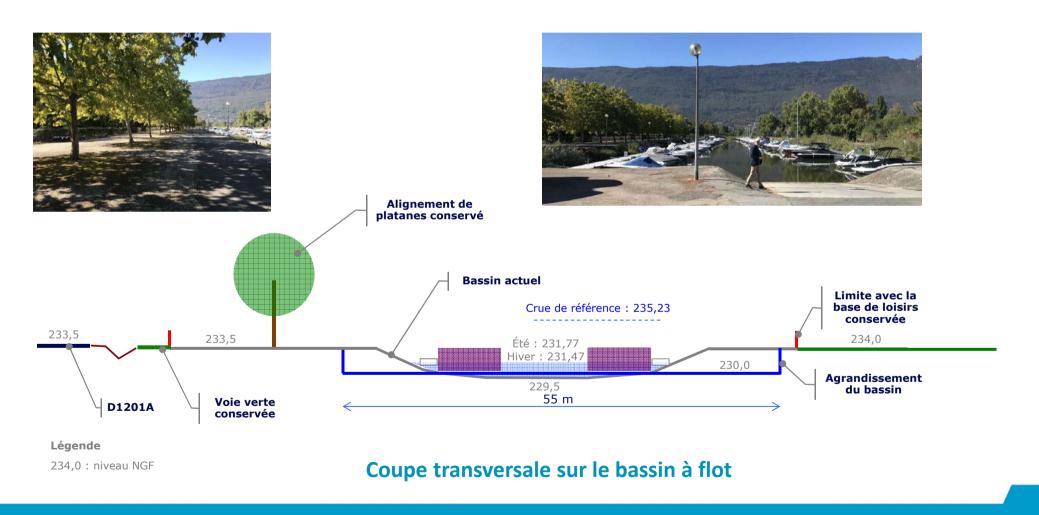
Intégrer la production solaire photovoltaïque sur le site.



#### Plan-programme









#### Le Port à sec

#### La demande des plaisanciers

Une enquête réalisée auprès des plaisanciers fait apparaître un réel manque de places pour naviguer -450 plaisanciers et professionnels du nautisme sont intéressés par cette structure

Le système de port à sec permet de répondre

- à la demande des plaisanciers en mal de place à flots
- aux plaisanciers réalisant eux mêmes les mises à l'eau de leur bateau aux cales dédiées

#### Les structures actuelles permettent d'envisager

- l'installation de racks, systèmes de structures métalliques pouvant accueillir des embarcations à l'emplacement des bâtiments actuels
- la mise à l'eau des bateaux aisée à proximité du port à flots
- une zone de manutention confortable et sécurisée sur une surface de plus de 3 000 m2
- des bureaux existants permettant l'accueil des plaisanciers
- une mutualisation des équipements avec le port à flots
- la proximité de parking
- un phasage possible en deux temps de l'accueil des bateaux ,une première phase à 120 bateaux ,une deuxième phase à 200 bateaux



### Exemple de ports à sec



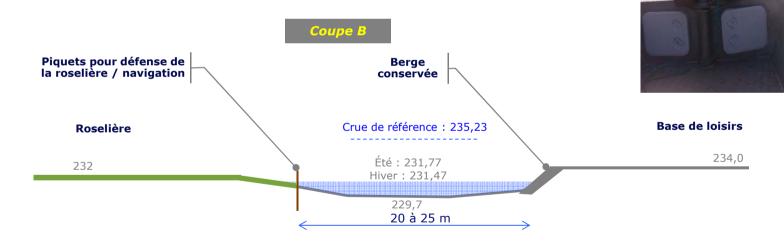
Stockage sur racks

Mise à l'eau des bateaux



### **Coupe sur le chenal de Terre Nue**

- Pas d'aménagement envisagé sur le chenal d'accès
- Maintien de sa navigabilité avec le curage préventif



Légende

234,0 : niveau NGF



#### Enjeux environnementaux du site élargi du port des 4 Chemins

- Patrimoine : Site inscrit « Lac du Bourget et ses abords » et loi Littoral
- Milieux naturels : ZNIEFF, réseau Natura 2000, zones de biotopes, zones humides
- Qualité des eaux du lac
- Risque inondation (PPRi du bassin Chambérien)

Le projet ne comprend pas de travaux sur les milieux naturels, mais seulement sur des emprises déjà aménagées, les incidences sur les milieux naturels sont ainsi très limitées

#### Le projet visera à :

- Améliorer la gestion des eaux pluviales
- Réduire les risques pour les biens en cas de crue

Le projet fera l'objet d'une étude d'impact.

Le projet est compatible avec le PLUI.



# PORT 4 C: Le calendrier et les modalités de la concertation préalable

### Concertation du 10 janvier au 18 mars 2022 inclus

#### Dossier de concertation consultable :

- Au siège de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex
- A la mairie de Bourget-du-Lac, 7 Rue des Écoles, 73370 Le Bourget-du-Lac
- A la mairie du Viviers-du-Lac, 25 Rue Antoine Montagnole, 73420 Viviers-du-Lac
- Sur le site internet de Grand Lac et sur ceux des communes du Viviers-du-Lac et du Bourget-du-Lac

Une réunion publique d'information et d'échange avec les personnes concernées par le projet sera programmée durant la concertation préalable

Recueil des observations et propositions du public dans un registre à feuillets non mobiles mis à disposition avec le dossier de concertation :

- Au siège de Grand Lac
- A la mairie de Bourget-du-Lac
- A la mairie du Viviers-du-Lac



### PORT 4 C: La délibération de Grand Lac



#### **DÉLIBÉRATION**

Nº: 8 Année: 2021 Exécutoire le : 2 0 JUIL. 2021 Affichée le : 2 n JUIL. 2021 Visée le : 2 0 JUIL. 2021

#### PORTS

Réaménagement du port à flot des 4 Chemins et création d'un port à sec sur la commune de Viviers-du-Lac

Modalités de mise en place de la concertation préalable

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac Communauté d'agglomération est compétente pour gérer les ports de plaisance autour du lac du Bourget.

Les ports du lac du Bourget constituent l'ensemble portuaire français le plus important en eaux intérieures, avec une offre de 2 950 places. La demande de places à flots est importante mais les possibilités d'y répondre sont faibles, du fait d'un foncier restreint et de contraintes environnementales

#### Présentation du projet :

Une opportunité se présente aujourd'hui au travers du projet de réaménagement du port à flots des 4 Chemins, et du port à sec des Mottets sur la commune du Viviers-du-Lac (pour rappel, le principe du port à sec consiste à stocker le bateau du propriétaire à terre et le mettre à l'eau à la demande du plaisancier). Ce service offre l'avantage d'un service clé en mains, rapide et sécurisé

La création d'un port à sec nécessitant une mise à l'eau rapide, ce projet impose le réaménagement du port à flots voisin.

Le port des 4 chemins est un port construit en 1969 sur la commune du Viviers du Lac Dequis cette date, les infrastructures portuaires se sont fortement dégradées et nécessitent un réaménagement complet du port et de ses abords. A proximité du port à flots, trois hangars accueillent aujourd'hui des bateaux en stockage à sec. Le projet s'inscrit dans la continuité de cette activité en proposant un véritable service de port à sec avec mise à l'eau des bateaux à la demande. Le réaménagement conjoint du port à flots et la création du port à sec permettraient une mutualisation des moyens liée à l'exploitation de ces 2 structures

Ce projet vise à répondre à une demande de développement cohérent de l'activité portuaire sur

Compte tenu des mutualisations d'équipements envisagés (accueil du public, zone de carénage, parking...), le budget estimé pour la réalisation d'un tel aménagement est de 5 M€ pour l'ensemble de l'opération, dont 1 M € pour le port à sec.

#### Les objectifs poursuivis par Grand Lac pour ce projet sont les suivants :

- Créer, sur ce site, un ensemble portuaire de qualité, en rénovant et sécurisant l'actuel port à flots et ses équipements créés en 1969, en modernisant les infrastructures vieillissantes et en
- Créer un accueil de qualité pour les plaisanciers
- Créer une nouvelle cale de mise à l'eau « publique » et géographiquement stratégique pour délester les deux cales du Bourget du Lac et d'Aix-les-Bains (petit port) ;
- Mutualiser une aire de carénage pour les bateaux à passagers et les plaisanciers :
- Mutualiser les équipements entre le port à flots et le port à sec :
- Augmenter la capacité d'accueil des bateaux
  - Extension du port à flot à 280 places (soit +100 places) :
  - Création d'un véritable port à sec de 100 à 200 places à terme :

- Sécuriser le captage d'eau potable de Mémard, réaliser une extension du port permettant d'accueillir les bateaux du port de Mémard, et envisager de déplacer la zone de carénage des bateaux à passagers de Mémard vers le port des 4 chemins,
- Intégrer la production solaire photovoltaïque sur la zone.

Compte tenu des caractéristiques du projet et conformément à l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, une concertation préalable doit être organisée.

#### Procédure de concertation préalable

Ce projet relève des cas de concertation préalable obligatoire au titre du code de l'urbanisme. La législation en vigueur prévoit en effet que la création d'un port de plaisance, qu'il s'agisse d'un port à flots ou d'un port à sec, d'une capacité d'accueil supérieure à 150 places, implique une concertation préalable obligatoire.

#### Obiet de la concertation préalable :

Cette concertation préalable a pour objet de :

- Permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet,
- Permettre au public de formuler des observations et propositions qui seront enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

#### Modalités de la concertation préalable :

La concertation sera ouverte pour une durée de 60 jours.

Un avis relatif à l'organisation de la concertation préalable, précisant les dates et lieux de consultation

- Publié dans la presse, 15 jours avant l'ouverture de la concertation préalable, pour informer le public de son organisation :
- Publié sur le site internet de Grand Lac et des communes du Viviers du Lac et du Bourget-du-Lac, 15 jours avant l'ouverture de la concertation préalable ;
- Affiché au siège de Grand Lac et des communes du Viviers du Lac et du Bourget-du-Lac, 15 jours avant l'ouverture de la concertation préalable.

L'information du public sera assurée durant toute la période de concertation sur le projet par :

- 1. La mise à disposition d'un dossier de présentation du projet aux heures habituelles d'ouverture au public au siège de Grand Lac et à la Mairie de la commune de Viviers-du-Lac et du Bourget-du-Lac :
- 2. La parution sur le site internet de Grand Lac et de la commune de Viviers-du-Lac et du Bourget-du-Lac des éléments d'information relatifs au projet
- 3. La tenue d'une réunion publique de présentation du projet dont la date sera communiquée ultérieurement par voie de presse et par affichage au siège de Grand Lac et à la mairie du Viviers du Lac et du Bourget-du-Lac.

Le dossier de concertation pourra, en tant que de besoin, être complété par des éléments d'information supplémentaires pendant toute la période de concertation.

Les observations sur le projet pourront être consignées sur un registre, au siège de Grand Lac et en mairie du Viviers du Lac et du Bourget-du-Lac, ou être adressées par voie postale à l'adresse suivante:

> Grand Lac Communauté d'Agglomération - Service Ports et Plages 1500 Boulevard Lepic 73100 Aix les Bains

Au terme de la concertation préalable, un bilan sera arrêté par le conseil communautaire de Grand

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE les modalités de la concertation préalable proposées dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement du port à Flot du port des 4 Chemins et de création
- AUTORISE Monsieur le Président à lancer la procédure de concertation préalable selon les modalités présentées et à signer toutes les pièces liées à cette procédure.

Aix-leg-Bains le 13 Juillet 2021 d BERETTI

- Présents et représentés : 46 Votants : 46 Pour : 46
- Contre: 0
- Abstentions : 0 Blancs: 0